

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AVANT L'INSCRIPTION :

Nous vous invitons à prendre contact directement par mail avec le **Pôle Assistance et Conseil Technologique** en charge de la formation, pour obtenir des précisions sur le programme, les méthodes pédagogiques proposées et les intervenants de la formation souhaitée. Le nombre de places étant limité pour des raisons pédagogiques, les premiers inscrits seront prioritaires. Inscrivez-vous au plus tôt et dans l'idéal 1 mois avant le stage pour une meilleure organisation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

1. Complétez le bulletin d'inscription
2. Retournez-le soit :
 - > Par mail à formation@parm.mq
 - > Par fax au **05 96 42 12 92**
 - > Par courrier à : **PARM, Pôle Assistance & Conseil Technologique**
Impasse Petit-Morne n°375, 97232 LE LAMENTIN
3. Dès réception de votre bulletin, nous enregistrons votre inscription et en accusons réception par mail. Veillez à bien renseigner vos coordonnées.
4. Avant la session, nous vous adressons :
 - > La convention de formation professionnelle établie selon les textes en vigueur
 - > Une convocation nominative avec l'adresse du lieu de la formation et le plan d'accès
 - > Un programme détaillé et les horaires

NOS TARIFS :

Le prix catalogue par stagiaire comprend les frais d'animation, les pauses et les documents pédagogiques fournis. Les autres frais annexes : déjeuners ou autres sont à la charge du bénéficiaire. Nos tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

PAIEMENT :

Dès l'inscription : un acompte de 30% sera versé par le bénéficiaire à réception de la facture d'acompte justifiant **un droit d'inscription à la formation**.

À l'issue de la formation : le solde sera transmis par le bénéficiaire après réception de la facture.

Le paiement par le bénéficiaire à réception de facture sera établi :

- > Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du PARM
- > Par virement bancaire

DOCUMENTS LÉGAUX :

Nous vous adressons :

- > **À la confirmation du stage** : une convention de formation professionnelle, établie selon les textes en vigueur. Un exemplaire devra être retourné signé et revêtu du cachet de votre entreprise.
- > **À l'issue de la formation** : une attestation mentionnant la nature, la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation de la formation.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT :

Le client pourra remplacer un stagiaire par un autre stagiaire initialement retenu, dans certaines conditions et avec l'accord du PARM. Ce remplacement devra intervenir au début de la formation mais il ne peut pas être effectué en cours de formation.

Au cas où le client renoncerait au bénéfice de la prestation, le PARM recevra réparation pour le dédit d'un montant progressif qui ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement ou de prise en charge par les organismes habilités à cette fin.

Annulation tardive

Toute annulation dans les 15 jours ouvrés avant le premier jour de la formation fera l'objet d'une facturation de 10 % du montant total de la formation.

Toute annulation dans les 7 jours ouvrés avant le premier jour de la formation fera l'objet d'une facturation de 50 % du montant total de la formation.

Annulation ou abandon en cours de stage

Tout stage commencé sera facturé en totalité : soit 100 % du montant total de la formation.

Une annulation n'est effective que lorsqu'elle a été confirmée par mail ou par courrier à l'adresse du PARM.

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DU PARM :

Le PARM se réserve le droit de remplacer un intervenant par un autre, de compétences équivalentes, en garantissant l'atteinte des objectifs visés par la formation.

Le PARM se réserve le droit d'annuler ou reporter une session, au plus tard une semaine avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans le cas d'annulation d'une session de formation, le PARM procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais. Cette clause ne s'applique pas en cas de force majeure à savoir des circonstances indépendantes de la volonté du PARM de formation (intempéries, lieux de la formation inaccessibles etc.). **Tout dédommagement allant au-delà de ce remboursement sera exclu.**

En cas de réalisation partielle de la formation pour un motif auquel l'entreprise bénéficiaire serait totalement étrangère, le PARM remboursera le reliquat du coût relatif à la partie de la prestation non réalisée, majoré de 10% au titre du dédommagement.

Le PARM se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

Une mise à jour du catalogue est réalisée sur notre site internet :

www.parm.mq

PARM
PÔLE AGRORESSOURCES ET DE RECHERCHE DE MARTINIQUE

Impasse Petit-Morne n°375, 97232 LE LAMENTIN

Pôle Assistance et Conseil Technologique
Tél. : 05 96 42 12 78 - Fax : 05 96 42 12 92
Mail : formation@parm.mq

Association loi de 1901
N° SIREN : 443074588

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 02 97 31131 97
auprès du préfet de Martinique